



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03393

Numéro SIREN : 414 588 087

Nom ou dénomination : A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2013 sous le numéro de dépôt A2013/004076



4280588

Dénomination : A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE
Adresse : 555 chemin du Bois 69140 Rillieux-la-pape -FRANCE-
n° de gestion : 1997B03393
n° d'identification : 414 588 087
n° de dépôt : A2013/004076
Date du dépôt : 11/02/2013

Pièce : Rapport du commissaire aux apports



4280588

François-Régis CHABERT
Commissaire aux Comptes
217, Rue du magasin
69700 LOIRE SUR RHONE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE A&A
AUDIT CONSEIL COMPTA BILITE PAR APPORT DU FONDS CIVIL DE LA
SOCIETE OREXA**

SOCIETE A&A AUDIT CONSEIL COMPTA BILITE

Loire Sur Rhône, le 21 Janvier 2013

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'unanimité des associés en date du 2 janvier 2013, concernant la mission prévue à l'article 225-14 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de l'apport de l'ensemble des éléments incorporels et corporels de la société OREXA à la société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE.

L'actif apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport de clientèle civile.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que cette valeur n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission éventuelle, d'autre part.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Sociétés participant à l'opération

➤ Société bénéficiaire de l'apport

La société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE est une société à responsabilité limitée.

L'objet principal de la société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE est d'exercer la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, de gérer ses participations et de rendre au profit ces dernières des prestations administratives, techniques et financières.

➤ Sociétés dont le fonds civil est apporté

La société OREXA, société à responsabilité limitée – S.A.R.L. au capital de 5 000 € dont le siège social sis 555 Chemin du Bois – 69140 RILLEUX LA PAPE, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le n° 529 265 928.

1.2 Nature et objectifs de l'opération

La société OREXA a vocation de prendre 15% des parts de la société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE.

La présente opération est réalisée dans le cadre d'une opération de restructuration dans le but de scinder les activités administratives « dites de gestion » et les activités de production.

1.3 Description et évaluation des apports

➤ Éléments apportés

Il est apporté à la société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, net de tout passif et sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, les biens ci-après désignés :

- L'ensemble des éléments incorporels et corporels composant le cabinet d'expertise-comptable OREXA, société à responsabilité limitée – SARL au capital de 5000 € dont le siège social est à RILLEUX LA PAPE (69140), 555 Chemin du Bois, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 529 265 928.

➤ Évaluation des apports

Il a été procédé à l'évaluation des biens apportés en faisant appel aux méthodes les plus couramment utilisées en la matière, à savoir des méthodes de valorisation issues du chiffre d'affaires.

C'est ainsi que la valorisation du fonds civil de la société OREXA a été arrêtée à 120 000 €.

La valeur des apports de la société OREXA a été retenue pour un montant de 120 000 €.

1.4 Rémunération des apports

En contrepartie des apports :

- Il sera attribué à la attribué à l'apporteur 400 parts sociales de quinze euros (15,00 €) de valeur nominale chacune émises au prix de quatre cents euros (400 €), qui seront créées par la société A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Dans ce cadre, j'ai notamment effectué les travaux suivants :

- Contrôle de l'existence et de la propriété des actifs apportés ;
- Appréciation des comptes de la société OREXA arrêtés au 30/09/2012 ;
- Analyse de la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports et vérification des valorisations.

3 Conclusion

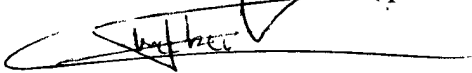
Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 120 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le fonds civil est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à LOIRE SUR RHONE, le 21 Janvier 2013.

Le Commissaire aux Apports

François-Régis CHABERT

Membre de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de LYON



François-Régis CHABERT
Commissaire aux Comptes
217, Rue du magasin
69700 LOIRE SUR RHONE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DE LA PRISE DE PARTICIPATION
DANS LA SOCIETE A&A AUDIT CONSEIL
COMPTABILITE.**